

## **Compte-Rendu Du Conseil Municipal du 28 Juillet 2017**

Tous les Conseillers Municipaux en exercice étaient présents à l'exception de M.ROUDON, C.DELORME et C.PELLEQUER qui a donné pouvoir à I.VERDUN.

### **1) Désignation du secrétaire de séance : Benoît Bergeron**

Madame le Maire propose de rajouter 2 délibérations en Questions Diverses : Extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, proposition d'adhésion de 2 communes et Approbation du rapport de la CLECT.

### **2) Adoption du compte-rendu du 30 juin 2017 : Le compte rendu est adopté à l'unanimité.**

### **3) Création de postes Ecole Publique TAP et ALSH : Madame le Maire propose la création d'un poste d'aide maternelle à l'école Publique de Saint-Hostien. Ce poste est ouvert pour une durée de 1 an. La durée hebdomadaire de travail est fixée à 22h, adjoint technique, indice majoré 321 à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2017. Adoptée par 13 voix pour.**

Madame le Maire propose la création d'un poste de Directrice pour gérer les TAP et dirigé un ALSH, animateur territorial, indice majoré 339. Ce poste est ouvert pour une durée de 1 an. La durée hebdomadaire de travail est fixée à 3h créé dans le cadre de l'organisation des TAP à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017. Adopté par 13 voix pour.

### **4) Actes administratifs : Décisions adoptées à l'unanimité.**

Achat des parcelles D-340 et D 341 situées au centre bourg de Saint-Hostien au prix de 800€.  
Vente d'une partie de la parcelle D 1293 au centre bourg entourant la maison D 344 au prix de 800 €.

Désignation d'un Conseiller Municipal pour représenter la commune pour la signature de l'acte administratif : Madame Françoise Massard.

### **5) Travaux d'extension basse tension pour les maisons Richaud à Louche : Dans le cadre de la création du lotissement à Louche, Madame le Maire soumet au vote la mise en place des réseaux électriques en limite de propriété. La somme prise en charge par la Mairie sera de 1 070 € soit 10 € pour 107 ml. Adopté par 13 voix pour.**

### **6) Demande d'adhésion de la commune de Lissac aux Syndicat des Eaux du Velay : Adopté par 13 voix pour.**

### **7) Appel à la solidarité nationale : Communes sinistrées suite à l'orage du 13 Juin 2017 :**

Adopté par 13 voix pour. Suite aux intempéries survenues le 13 Juin 2017 en Haute-Loire, les territoires situés au Sud du département ont subi des dégâts considérables. En soutien, la commune de Saint-Hostien souhaite verser la somme de 1500 € aux 22 communes sinistrées par le biais de l'A.M.F.

## **Questions diverses**

- 1- Adhésion des communes de Saint Préjet d'Allier et Monistrol d'Allier à la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay au 1<sup>er</sup> Janvier 2018. Le nombre d'élus communautaires passera de 95 à 97. Adopté par 13 voix pour.

- 2- Réunion CLECT : La Commission d'Evaluation des charges transférées s'est réuni pour définir les attributions de compensation aux différentes communes de l'EPCI sur les ressources fiscales transférées à l'EPCI.

Saint-Hostien va ainsi bénéficier d'un versement de 67 298 €. Adopté à l'unanimité.

Suite à la mise en vente des parcelles B 531 ET B 543 à La Pénide, l'ouverture des propositions aura lieu Mardi 1<sup>er</sup> Août à 17 H.

Renouvellement du parc d'Eclairage public de 185 points lumineux led blanc chaud avec une extinction sur la commune la nuit et un abaissement sur la Route Nationale 88. L'étude est en cours. 30 % est pris en charge par le syndic. Une approche est en cours pour bénéficier des fonds LEADER et FEDER. Le coût restant à la commune est estimé à 29 000 €.

La Mairie sera fermée du 7 Août au 27 Août. Une permanence sera assurée par Laetitia Vey.

La vente des bâtiments de la Mairie devrait avoir lieu fin Septembre 2017.

Les Assistantes Maternelles utiliseront les anciens locaux de la Crèche les vendredis de 9 h 45 à 11 h 30.

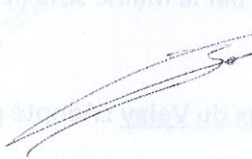
« L'appenti » situé dans la cour de la future mairie sera rabaissé de 1m 50. La Mezzanine sera détruite et le toit refait. Ce bâtiment sera dédié au stockage.

Pour l'année 2017 le FPIC est fixé à 19 890 €.

Une Information est donnée sur les Subventions Départementales dédiées au Patrimoine Rural Non Protégé.

B.BERGERON,

Secrétaire de Séance



I.VERDUN,

Maire de Saint-Hostien

